

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SULIGNAT
MARDI 2 MARS 2021 – 20 H 30mn

Présents : Alain GENESTOUX, Alain BEAUFORT, Lucie CHANUDET, Jacques DUFOUR, Mélanie ENGEL, Yannick GUEDJ, Marie-Christine HYVERNAT, Régis JANICHON, Nicolas LAURENCIN, Dominique MONTERRAT, Christian RUDE, Ludovic TRICHARD, Christiane VACLE, Daniel VERNAY

Excusé : Bertrand DUPUIS (procuration à Daniel VERNAY)

Date de convocation : 25/02/2021

Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne M Nicolas LAURENCIN

Compte -rendu de la réunion précédente

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 2 février 2021

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2020

❖ **Approbation des comptes de gestion**

➤ Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

➤ Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à tous les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

➤ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;

➤ Statuant sur l'exécution des budgets (budget Principal et budgets annexes) de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

➤ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ Considérant la gestion exercée par Mme Brigitte NOUGUIER, comptable du Trésor,

- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que les comptes de gestion des différents budgets (budget Principal et budgets annexes) dressés par le comptable pour l'exercice 2020, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

❖ **Approbation des comptes administratifs**

Le Conseil Municipal désigne M Daniel VERNAY, 1^{er} adjoint pour présider la séance de l'adoption du compte administratif.

Le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M Daniel VERNAY pour le vote du compte administratif 2020 des différents budgets

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

| | |
|--|---------------------|
| RECETTES 2020 | 725 136, 70 |
| DEPENSES 2020 | 409 264.43 |
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 | + 315 872.27 |

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

| | |
|---------------------------------------|--------------------|
| RECETTES 2020 | 113 439.79 |
| DEPENSES 2020 | 130 678.14 |
| DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2020 | - 17 238.35 |

BUDGET RESTAURANT FONCTIONNEMENT

| | |
|--|------------------|
| RECETTES 2020 | 10 438.55 |
| DEPENSES 2020 | 968.44 |
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 | +9 470.11 |

BUDGET RESTAURANT INVESTISSEMENT

| | |
|---------------------------------------|----------|
| RECETTES 2020 | 2 413.77 |
| DEPENSES 2020 | 2 413.77 |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2020 | 0 |

BUDGET ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT

| | |
|--|--------------------|
| RECETTES 2020 | 33 019.51 |
| DEPENSES 2020 | 11 900.42 |
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 | + 27 051,26 |

BUDGET ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| RECETTES 2020 | 19 973.95 |
| DEPENSES 2020 | 1 711.77 |
| EXCEDENT INVESTISSEMENT 2020 | +18 262.18 |

BUDGET LOTISSEMENT DU CHENE FONCTIONNEMENT

| | |
|-------------------------------------|--------------------|
| RECETTES 2020 | 552 339.03 |
| DEPENSES 2020 | 209 647.04 |
| EXCEDENT INVESTISSEMENT 2020 | +237 228.17 |

BUDGET LOTISSEMENT DU CHENE INVESTISSEMENT

| | |
|------------------------------------|--------------------|
| RECETTES 2020 | 100 000 |
| DEPENSES 2020 | 187 424.96 |
| DEFICIT INVESTISSEMENT 2020 | - 87 424.96 |

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les comptes administratifs des différents budgets 2020

Le Maire réintègre la salle de conseil.

Affectations des résultats 2020

Le Conseil Municipal, vu les résultats de l'exercice 2020 apparaissant sur les comptes de gestion et les comptes administratifs au 31 décembre 2020 des différents budgets, décide les affectations suivantes :

Budget Principal

- **Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 de 315 872.27€**
En report à la section de fonctionnement du budget primitif 2021

Au compte 002 (recette de fonctionnement) « excédent de fonctionnement reporté » : la somme de **289 433.92 €**

(315 872.27 € (excédent de fonctionnement 2020) - 9 200 € (restes à réaliser 2020) – 17 238.35 (déficit d'investissement 2020)

- **Affectation du déficit d'investissement 2020 de 17 238.35 €**
En report à la section d'investissement du budget primitif 2021

Au compte 001 (dépense d'investissement) « déficit d'investissement reporté » : la somme de **17 238.35 €**

Au compte 1068 (recette d'investissement), « affectation du résultat », la somme de **26 438.35 €** pour couvrir les restes à réaliser 2020 (9 200 € en dépenses) + le déficit d'investissement 2020 de 17 238.35 €

Budget TVA Restaurant

- **Affectation du l'excédent de fonctionnement 2020 de 9 470.11 € :**
- En report à la section de fonctionnement du budget primitif 2021

Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » (recette de fonctionnement) la somme de **9 470.11 €**

Budget Assainissement

- **Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 de 27 051.26 € :**
- En report à la section de fonctionnement du budget primitif 2021

Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » (recette de fonctionnement) la somme de **27 051.26 €**

- **Affectation de l'excédent d'investissement 2020 de 18 262.18 € :**
- En report à la section d'investissement du budget primitif 2021

Au compte 001, « excédent d'investissement reporté » (recette d'investissement) la somme de **18 262.18 €**

Budget lotissement du Chêne (en H.T.)

- **Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 de 237 228.17 € :**
- En report à la section de fonctionnement du budget primitif 2021

Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » (recette de fonctionnement) pour la somme de **237 228.17 €**

- **Affectation du déficit d'investissement 2020 de 87 424.96 €**
- En report à la section d'investissement du budget primitif 2021

Au compte 001 « déficit d'investissement reporté » (dépense d'investissement) pour la somme de **87 424.96 €**

Objet : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1^{er} janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Où cet exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité/ par ...voix pour et Voix contre / Abstentions

- Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
- Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- Autorise le Maire/ le Président ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Sulignat

Demandes d'autorisation d'urbanisme

Daniel VERNAY présente au Conseil municipal les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière réunion :

Déclarations préalables

- MONTERRAT Dominique – Descente de Bourbouillon – Création d'une pergola
- BARDANAVE Eric – Route des Gariannes – Modification de toiture
- FLEURIAL Sébastien – Route de Montessuy – construction d'un poulailler
- GUEDJ Yannick – Impasse des Cerisiers – construction d'une piscine
- BEAUFORT Alain – Route de Vonnas – Création d'une fenêtre et suppression d'un auvent

Permis de construire :

- BARBIÉ Ivan – Impasse des Cerisiers – construction d'un garage et d'une piscine
- CHARLES Benjamin et BASSOT Marion – Route de la vieille côte - construction d'une habitation

Informations de la municipalité

– Le Maire présente les DIA suivantes, pour lesquelles le droit de préemption n'a pas été exercé :

DIA 2021/01 :

Propriétaires : SCI de la Vieille Côte - 401, rue du Village 01400 SULIGNAT

Désignation du bien : immeuble bâti sur terrain propre, parcelles section A 1124 et A 1125 rue du Village 01400 SULIGNAT

Acquéreur : M Fabrice BISAGNANO – 2 rue du Beaujolais 01140 ST ETIENNE SUR CHALARONNE

DIA 2021/02

❖ Propriétaires : BUFFET Bernard – 30 impasse des Gariannes 01400 SULIGNAT

Désignation du bien : immeuble bâti sur terrain propre, parcelle section A 805 Les Gariannes 01400 SULIGNAT

Acquéreur : M Tom GEOFFROY – Mme Coralie BRIDAY – 250 Maréchal FOCH – 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

❖ **BATIMENTS :**

- Présentation de 2 devis pour réfection du mur du préau de l'école

SARL Rey et Fils : 1 792.73 € HT / 2 151.28 € TTC

Douvres Musy SARL : 1 768.72 € HT / 1 945.59 € TTC

La réalisation de ces travaux par une entreprise n'a pas encore été décidée. Cette éventualité sera à l'ordre du jour la prochaine réunion de la commission Bâtiments.

- Devis pour le contrôle annuel électricité / gaz de l'Eglise, l'école et la Mairie

- renégociation des contrats PRIMGAZ et ANTARGAZ (chauffage Mairie et SDF)

❖ **CANTINE** : demande de rendez-vous par les représentants de parents d'élèves afin d'évoquer les problèmes rencontrés à la cantine de SULIGNAT.

❖ Dossier NAVEL : report de l'audience

❖ **Local ADMR** : la fédération a donné son accord pour le transfert du bureau dans l'ancienne salle de la paroisse pour un montant mensuel de 250 €, charges comprises – une convention sera rédigée

❖ **COMMISSION CHEMINS** : une réunion est prévue le 06/03 à 9h00

❖ **FLEURISSEMENT** : les commandes pour 2021 ont été réalisées.

❖ **TERRAIN DE BASKET** : information sur la demande du Bouchoux Condeissiat Basket pour l'utilisation du terrain le mercredi après-midi durant la crise sanitaire. Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'ouverture le mercredi après-midi de 14h à 16 h.

❖ Parking école : des pots matérialisant l'entrée des riverains ont été enlevés. Un panneau d'interdiction de stationner sera installé

❖ Bureau de vote élections Départementales et Régionales- 13 et 20 juin : un planning sera établi pour la tenue des bureaux de vote